

Séance de l'assemblée Délibérante du 13 février 2019

Délibération n°03/2019

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mardi 29 janvier deux mille dix-neuf, s'est réuni à 18 heures, le mercredi 13 février deux mille dix-neuf, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

DEMERE Jean-François
HEALY Bénédicte
BUCHE Jean-Pierre
BERNARD Françoise
PETEL Gilles

BRANLARD Gérard

Titulaires excusés :

BLANCHET Roland
DELETANG Claude
GUILLAUME Gérard
BRUHAT Pascal
SALLES Daniel

Suppléants présents :

DUPECHER Pierre
ARDOUREL Sylvie

Suppléants excusés :

AUBIER Claude
BLANCHAMP Gérard
GUELON René
FEDERSPIEL Hélène
LANGUILLE Fabienne
DUMAS Olivier
HENRION Colette

Représentation : Départ de Gilles PETEL à 19h, représenté par son suppléant Pierre DUPECHER

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	7	1		5	5	7	0	0

**Objet : Dépôt d'un dossier LEADER Evènementiel / Communication
Ecopôle du Val d'Allier**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la délibération n°37 du 28 novembre 2018,

Le Président rappelle que le projet de l'Ecopôle du Val d'Allier, rentre dans une seconde phase de valorisation et d'accueil du public. Dans cet esprit, une première manifestation ouverte au grand public a été organisée le 7 juillet 2018. Elle a connu un vif succès. Il est important de poursuivre ces actions de communication et d'assurer la mise en place d'un programme d'animations en constante évolution, permettant de faire vivre le site tout au long de l'année et sur l'année.

Il est ainsi proposé :

- De renouveler la journée des Ecopolys. Afin de mettre en place des animations, une enveloppe de 5 000€ avait été validée. Comme suite aux animations envisagées pour cette journée, notamment le déplacement d'un hangar agricole pour illustrer concrètement la thématique du réemploi, cette enveloppe a été réévaluée pour être fixée à un montant de 20 000€ HT. Il convient donc d'adapter le budget initial voté en date du 28 11 2018 pour intégrer cette modification.

Considérant les dispositions financières du Programme LEADER 2014-2020 « Val d'Allier du Grand Clermont », et la possibilité de prise en charge à 80% par le LEADER de dépenses liées à la valorisation du site de l'Ecopôle, le Président propose de redéposer une demande d'aide intégrant cette réévaluation pour le programme communication / évènementiel décrit ci-dessus auprès du Grand Clermont en respectant le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
<i>Types de dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant</i>
Dépenses matérielles	31 000,00 €	LEADER (80%)	24 800,00 €
<i>Tenue des intervenants sur site</i>	2 000,00 €	Autofinancement (20%)	6 200,00 €
<i>Impressions (Programme Ecopolys 2020, brochure et flyer du site, programmation annuelle)</i>	2 000,00 €		
<i>Programme d'animation annuel</i>	5 000,00 €		
<i>Organisation Ecopolys</i>	20 000,00 €		
<i>Création de panneaux sur le site</i>	2 000,00 €		
Coût global de l'opération	31 000,00 €		31 000,00

Le Président explique que le SEAT devra prendre en charge, par un autofinancement, tous les surcoûts éventuels non prévus dans le plan de financement ci-dessus.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à **l'unanimité** :

- **De demander** une subvention à hauteur de 80% dans le cadre du programme Leader pour le financement du « *Programme d'animations et de communication sur l'Ecopôle du Val d'Allier* » dans les conditions décrites ci-dessus,
- **D'autoriser** le Président à consulter des prestataires extérieurs dans la limite du budget défini afin de mettre en place ce programme d'actions,
- **D'autoriser** le Président à signer tous documents liés à la présente décision,
- **D'inscrire** les crédits nécessaires à l'exécution de ce programme d'actions,
- **D'autoriser** une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel,
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

M. Jean-Pierre BUCHE